

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE
LE 6 AVRIL 2021**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Délage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, Maire
 Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1
 Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
 Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
 Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

La séance du conseil du 6 avril est à huis clos avec les membres du Conseil et la Directrice générale, suite aux recommandations du Ministère de la Santé publique et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dû à la pandémie du COVID-19 afin d'assurer la sécurité de toutes les citoyennes et citoyens de Délage.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 19h12.

2021-04-CMD086 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Michel Guy appuyé du conseiller Denis Brazeau et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 2 mars 2021
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 12 mars 2021
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 17 mars 2021

2 ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes et des chèques 231 417,61\$
 - Factures payées : 149 949,15\$
 - Chèques : 10483 à 10505
 - Prélèvements automatiques : 2984 à 2999
 - Factures à payer : 43 381,85\$
 - Paies : 38 086,61\$
 - Chèque annulé # 9790
- 2.2 Matricule # 4838-26-0444 – Annulation des montants et transfert
- 2.3 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Renouvellement et adhésion
- 2.4 L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Congrès virtuel
- 2.5 Groupe DL solutions informatiques – ADOBE VIP Renouvellement annuel
- 2.6 Maskatel – Renouvellement contrat de service
- 2.7 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Demande d'appui pour le maintien de la base principale de la SOPFEU
- 2.8 Maisons de soins palliatifs en Outaouais – Loto voyages
- 2.9 Adoption de la Politique des conditions de travail du personnel-cadre de la Municipalité de Délage
- 2.10 Prolongement de probation – Employée # 61-0017

- 2.11 Chambre de Commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau – Lettre d’appui pour l’importance majeure de la SOPFEU sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
- 2.12 Comités et tâches des conseillers – Mise à jour
- 2.13 Contrat «Collecte et transport des matières recyclables et des déchets » – non renouvellement
- 2.14 Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau – Aide financière Programme d’infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)
- 2.15 Participation financière – Mobilisation de la SOPFEU
- 2.16 Demande d’appui à la campagne de sociofinancement – École de musique et maison d’édition de la Vallée-de-la-Gatineau, La Note verte
- 2.17 Mandat à M^e Rino Soucy – Dossier # 565-17-000005-211
- 2.18 Mandat à M^e Rino Soucy – Opinion juridique
- 2.19 Achat de bureau
- 2.20 Appel de soumission – Contrat d’entretien ménager des bâtiments municipaux

3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Commission de Protection du Territoire Agricole – Demande d’autorisation # 4638-46-3615
- 4.2 Mandat M^e Rino Soucy – Injonction matricule # 4738-37-7110
- 4.3 Avis de motion – Règlement 531-URB-2021 constituant un comité consultatif d’urbanisme
- 4.4 Avis de motion – Règlement 532-URB-2021 concernant les dérogations mineures
- 4.5 Avis de motion – Règlement 556-ADM-2021 – Programme d’accès à la propriété
- 4.6 Enregistrement du chemin Noël Charlebois – Mandat à la notaire
- 4.7 Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)
- 4.9 Appel de soumission pour accompagnement – Carte de compétence eau potable (SOMAEU) – Inspectrice municipale adjointe
- 4.10 Nomination – Deux (2) étudiants au service de l’urbanisme
- 4.11 Mandater les personnes désignées – Constats d’infractions
- 4.12 Mise à l’eau – Lac Achigan

5 TRANSPORT

- 5.1 Carrière Clément Tremblay et Fils – Asphalte froide
- 5.2 Autorisation d’appel d’offre pour le gravier concassé – Sentier pédestre du parc intergénérationnel
- 5.3 Achats de deux (2) bavards pour les camions
- 5.4 Nomination pour le poste de contremaître
- 5.5 Nomination pour le poste journalier temporaire
- 5.6 Formation abattage manuel sécuritaire certifiée CNEST

6 HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Entente intermunicipale – MRC D’Antoine-Labelle
- 6.2 Entente intermunicipale – Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

6.3 Demande de soumissions sur invitation – Services de vidange, de collecte et de transport de boues septiques (HYG-2021-002)

7 LOISIRS ET CULTURE

7.1 Club de l'âge d'Or de Délage – Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Ingénieur pour plans et devis

7.3 Centre multifonctionnel – Ingénieur pour plans et devis

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Ville de Maniwaki – Entente relative à la fourniture de service d'intervention en désincarcération

8.2 Plan de sécurité civile 2021 – Mise à jour

9 RAPPORT DE COMITÉS

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 CORRESPONDANCES

12 VARIA

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-04-CMD087

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2021

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposée par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

À voter contre : Monsieur le maire Raymond Morin

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à la majorité.

2021-04-CMD088

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2021

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Denis Brazeau et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2021 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD089

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2021

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Denis Brazeau et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2021 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD090

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / MARS 2021

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU que la liste des déboursés totalise 231 417,61\$ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques 231 417,61\$

- Factures payées : 149 949,15\$
- Chèques : 10483 à 10505
- Prélèvements automatiques : 2984 à 2999
- Factures à payer : 43 381,85\$
- Paies : 38 086,61\$
- Chèque annulé # 9790

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Joanne Poulin, directrice générale, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Joanne Poulin
Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière

2021-04-CMD091 MATRICULE # 4838-26-0444 – ANNULATION DES MONTANTS ET TRANSFERT

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que suite à la réforme cadastrale le matricule # 4838-26-0444 situé sur le lot 4 558 323 devient la propriété de la Municipalité de Déléage;

CONSIDÉRANT que la fiche pour ce matricule doit être non imposable et que les montants dus qui restent en suspens sur le compte doivent être annulés;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise l'annulation des montants et autorise la Directrice générale à mandater M^e Joanne Lachapelle, notaire aux transferts du terrain au nom de la Municipalité de Déléage et autorise le Maire et la Directrice générale à signer tous les documents légaux en lien avec l'acquisition du terrain.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD092 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – RENOUELEMENT ET ADHÉSION

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que l'Association des directeurs municipaux du Québec offre de nombreux services qui permettent d'acquérir de nouvelles connaissances tout en favorisant les échanges entre les membres et l'établissement d'un réseau de contact;

ATTENDU que le programme de formation en ligne élaboré par l'ADMQ permet aux directeurs généraux déjà en poste comme à la relève d'acquérir les connaissances nécessaires pour exercer ces fonctions;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la directrice générale, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2021 et de défrayer, à cette fin, un montant totalisant 495,00\$ (excluant les taxes).

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD093 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – CONGRÈS VIRTUEL

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec présente la 2^e édition de la grande Webdiffusion gestion municipale de l'ADMQ qui aura lieu du 15 au 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT que cet événement, conçu sur mesure pour les gestionnaires municipaux, offrira dix-huit (18) webinaires en trois (3) jours à un prix forfaitaire de 399,00\$ pour les membres;

CONSIDÉRANT que leurs sujets variés et leurs contenus de grande qualité, les formations offertes sont conçues et adaptées spécifiquement pour les fonctions occupées par les membres de l'ADMQ;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la Directrice générale à assister au congrès virtuel et autorise la dépense pour les frais inhérents à l'inscription

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-04-CMD094 GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES – ADOBE VIP
RENOUVELLEMENT ANNUEL**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité dispose maintenant de l'outil de travail ADOBE VIP;

CONSIDÉRANT que cet outil offre une gamme de possibilités efficaces pour faciliter la modification, le montage de document et l'exportation ou la conversion d'un document d'un logiciel à un autre;

CONSIDÉRANT que le renouvellement des trois (3) licences arrive à échéance;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise le renouvellement annuel des licences selon les termes et conditions de la proposition # ML020380 aux coûts de 837,00\$ (excluant les taxes).

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD095 MASKATEL – RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICE

Il est proposée par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU que Maskatel exploite une entreprise offrant des services de télécommunication, notamment des services téléphoniques;

ATTENDU que sous réserve des dispositions contenues dans la loi, dans les règlements édictés par le gouverneur en conseil ou par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (ci-après le «CRTC») ou dans les ordonnances rendues par le CRTC si applicables, tout service est fourni selon les modalités et conditions contenues au recto et au verso du contrat;

ATTENDU que le contrat # CA21-0140-000, comprend le renouvellement de contrat et le financement d'un appareil Polycom VVX310 pour remplacer un appareil défectueux;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la Directrice générale à signer le renouvellement du présent contrat de service selon les termes et conditions de celui-ci.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-04-CMD096 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE D'APPUI POUR
LE MAINTIEN DE LA BASE PRINCIPALE DE LA SOPFEU**

Il est proposée par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution 2021-R-AG088 reçue de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que parmi les employeurs de la région, la MRCVG peut compter sur la présence d'une base principale de la SOPFEU sur le territoire val-gatinois, laquelle embauche de nombreux employés représentant une masse salariale de plus de 4 millions de dollars;

CONSIDÉRANT qu'outre les emplois créés, la présence de cette base principale est également profitable pour de nombreuses entreprises de la région en raison des achats et services effectués pour son fonctionnement;

CONSIDÉRANT la récente décision du conseil d'administration de la SOPFEU de revoir sa structure organisationnelle, en retirant le titre de base principale de la SOPFEU à Maniwaki et en transférant la direction de cette base à Val-d'Or;

CONSIDÉRANT la densité en zone urbaine et semi-urbaine du secteur sud du territoire desservi par la base de Maniwaki et que cette proximité est nécessaire à la protection des personnes et des biens matériels;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et l'engagement des élus, de la population, de la communauté d'affaires de la MRC et de l'affiliation du syndicat Unifor à se mobiliser pour éviter toute restructuration qui viendrait abolir ou prévoir la relocalisation de postes actuellement établis à Maniwaki et pour, encore une fois, réitérer que la base principale et toutes ses activités doivent demeurer en sol val-gatinois;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Délage demande au conseil d'administration de la SOPFEU de maintenir le statut de base principale à Maniwaki et de conserver toutes les activités qui y sont actuellement réalisées, sans modification de ses activités ni abolition ou relocalisation de postes.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD097 MAISONS DE SOINS PALLIATIFS EN OUTAOUAIS – LOTO VOYAGES

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que la Fondation Mathieu-Froment-Savoie, La Maison des Collines et la Résidence Le Monarque ont uni leurs forces pour offrir une loterie Loto Voyages;

CONSIDÉRANT que leur mission commune est d'accueillir et d'accompagner les personnes en fin de vie qui profitent d'une chambre privée tout à fait gratuitement ainsi qu'un soutien aux familles et aux proches de la personne malade;

CONSIDÉRANT que pour maintenir les services offerts, en collaboration avec Voyage Aquarelle, des billets seront en vente aux coûts de 175,00\$ chacun et que trois (3) lots en argent et quatorze (14) croisières et voyages seront tirés :

PAR CONSÉQUENT le conseil autorise l'achat d'une paire de billets, et les billets seront tirés, le prix sera remis à 2 citoyens lors d'un tirage selon les numéros civiques.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD098 ADOPTION DE LA POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL-CADRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que le but de la politique des conditions de travail du personnel-cadre est d'assurer au personnel-cadres de la Municipalité de Délage de bénéficier de bonnes conditions de travail concurrentielles, une rémunération et des avantages sociaux qui leur permettent d'être satisfait et de travailler dans un climat de bonne entente;

CONSIDÉRANT les conditions énoncées, la présente politique entre en vigueur rétroactivement, soit à compter du 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2025. À défaut de la signature d'une nouvelle politique ou d'une entente de travail au 31 décembre 2025, la présente politique se renouvellera automatiquement et se continuera jusqu'à la signature d'une nouvelle politique sur les conditions de travail des cadres de la Municipalité de Délage;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre à jour la politique concernant les conditions de travail, les avantages et les bénéfices du personnel-cadre à l'emploi de la Municipalité de Délage de manière à faciliter l'administration des conditions de travail, celle-ci abrogeant tous les contrats de travail signés avant le 1^{er} janvier 2021;

PAR CONSÉQUENT, le conseil adopte la politique sur les conditions de travail du personnel-cadre de la Municipalité de Délage et de mandater la Directrice générale et le maire à signer la politique.

Vote contre : Monsieur le maire Raymond Morin

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à la majorité.

2021-04-CMD099 PROLONGEMENT PROBATION – EMPLOYÉE # 61-0017

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que l'employée # 61-0017 terminera sa période de probation le 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le but d'une période de probation est d'évaluer la capacité d'un employé d'occuper un poste pour lequel il a été embauché, à la satisfaction de l'employeur;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a respecté la convention collective de l'employé quant au déroulement de la période de probation, qu'une évaluation a été effectuée pour permettre à l'employée d'apporter les ajustements nécessaires quant aux lacunes observées qui ont été portées à son attention;

PAR CONSÉQUENT les membres du conseil appuient la décision de prolonger la période de probation pour une durée supplémentaire de cent trente (130) jours à compter du 20 avril 2021.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD100 CHAMBRE DE COMMERCE DE MANIWAKI ET LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (CCMVG) – LETTRE D'APPUI POUR L'IMPORTANCE MAJEUR DE LA SOPFEU SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU

Il est proposée par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Chambre de Commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau concernant la restructuration en cours à la SOPFEU soit reconsidérée, et que notre région puisse maintenir la SOPFEU dans son état actuel;

CONSIDÉRANT que la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) fait partie de notre patrimoine régional depuis plus de cinquante (50) ans;

PAR CONSÉQUENT, les membres du conseil autorisent la Directrice générale à signer la lettre et de la transmettre à Monsieur Pierre Dufour, député, Monsieur François Legault, premier ministre du Québec, Monsieur Robert Bussièrès, député de Gatineau, Monsieur Pierre Cormier, président du conseil d'administration de la SOPFEU et Madame Chantal Lamarche, préfète de la MRCVG.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD101 COMITÉS ET TÂCHES DES CONSEILLERS – MISE À JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les tâches et responsabilités des conseillers et des employés en lien avec les différents comités de travail et leurs intérêts;

CONSIDÉRANT que la liste doit être mise à jour car certains employés ne sont plus en poste :

Administration et finance

Président : Gilles Jolivette

Membre : Louise Charlebois

Fonctionnaire : Joanne Poulin

- Finance/budget
- Assurance
- Code d'éthique et de déontologie des élus et des employés.
- Appels d'offres et contrats – Politique de gestion contractuelle
- Informatique- publicité
- Ressources humaines

Échelles salariales, évaluations, tolérance zéro, politique du personnel-cadre, politiques

Responsable : Michelle Briand

Sécurité publique

Président : Gilles Jolivette

Membre : Michel Guy

Fonctionnaires : Michel Paul – Joanne Poulin

- Incendie et police
- Sécurité civile

Réseau routier/Transport

Président : Denis Brazeau

Membres : Jean-Pierre Morin (substitut : Gilles Jolivette)

Fonctionnaires : Éric Trottier – Joanne Poulin

- Travaux publics
- Voirie
- Programmation des travaux à exécuter pour les subventions
- Déneigement

Régie intermunicipale de l'aéroport (RIAM)

Responsables : Michel Guy (substitut : Louise Charlebois)

Aménagement/ Urbanisme

Président : Denis Brazeau

Membres : Jean-Pierre Morin (substitut : Michel Guy)

Fonctionnaires : Gabriel Blais – Joanne Poulin

- Schéma d'aménagement
- Règlement d'urbanisme : zonage, lotissement, construction
- CPTAQ

Environnement/Hygiènes du milieu

Président : Denis Brazeau

Membres : Jean-Pierre Morin (substitut : Michel Guy)

Fonctionnaire : Gabriel Blais – Joanne Poulin

- Eaux usées (fosses septiques)
- Matières résiduelles (déchets, recyclage, compost, matériaux secs)
- Gestion des lacs et des cours d'eau
- Associations de lacs
- Regroupement pour la protection de l'eau
- Règlement de contrôle intérimaire RCI 2009-206 protection des rives et du littoral
- Ensemencement des lacs

Comité consultatif en urbanisme (CCU)

Membre : Denis Brazeau

Fonctionnaire : Gabriel Blais

Louise Charlebois (substitut : Jean-Pierre Morin)

- Dérogations mineurs

Santé et Bien-être

Présidente : Michelle Briand

Membre : Louise Charlebois

Fonctionnaire : Joanne Poulin

- Politique familiale et des aînés : conseil et comité de développement
- Carrefour action municipale famille
- Responsable des questions familiales et des aînés
- Qualité de vie des citoyens
- Communication

Culture, développement, Loisirs et Tourisme

Président : Michelle Briand

Membres : Louise Charlebois

Fonctionnaire : Joanne Poulin

- Relais d'information touristique
- Parc régional
- Piste cyclable
- Patinoire/descentes de bateau
- Parc/terrain de jeux
- Bibliothèque

Comité technique en loisirs

Responsable : Denis Brazeau.

EN CONSÉQUENCE, le préambule fait partie de la présente résolution, et ce conseil accepte la mise à jour de la composition des comités de travail et des tâches telles que décrites dans le préambule.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD102

CONTRAT « COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS » – NON RENOUVELLEMENT

Il est proposée par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que le contrat collecte et transport des matières recyclables et des déchets conclu avec l'entreprise Transport RLS inc. prendra fin le 31 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que ce contrat contient une clause de renouvellement pour une période d'un an et que la Municipalité de Délégé ne désire pas s'en prévaloir;

POUR CES MOTIFS, le conseil renonce à l'application de la clause de renouvellement prévue au contrat « collecte et transport des matières recyclables et des déchets » et d'en informer l'entrepreneur Transport RLS inc., les autres municipalités signataires dudit contrat et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD103 TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL VALLÉE-DE-LA-GAITNEAU – AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)

Il est proposée par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que le Programme infrastructures des Municipalités Amis des Aînés (PRIMADA) s'adresse aux municipalités ayant adopté une politique des aînés et leur plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Délégé a adopté une Politique municipale des familles et des aînés ainsi qu'un plan d'action en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que ce programme du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du ministère de la Santé et des Services sociaux soutient les municipalités engagées dans la démarche MADA pour l'amélioration, la rénovation ou la construction de petits projets d'infrastructures utilisés par les personnes âgées;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la Directrice générale à procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du PRIMADA et à signer pour et au nom de la Municipalité tout document à cet effet.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD104 PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA MOBILISATION DE LA SOPFEU

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois appuyée du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la Vallée-de-la-Gatineau a lancé un ultimatum à la députation caquiste de l'Outaouais concernant la réorganisation en cours à la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU);

CONSIDÉRANT que chaque Municipalité de la MRC Vallée-de-la-Gatineau offrira une somme de 200,00 \$ pour les frais engendrés concernant la mobilisation contre le démantèlement de la SOPFEU de Maniwaki;

PAR CONSÉQUENT, le conseil municipal s'engage à participer financièrement à la mobilisation contre le démantèlement et de verser une contribution de 200,00 \$.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD105 DEMANDE D'APPUI À LA CAMPAGNE DE SOCIOFINANCEMENT – ÉCOLE DE MUSIQUE ET MAISON D'ÉDITION DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – LA NOTE VERTE

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT la demande d'appui à la campagne de sociofinancement de l'école de musique et maison d'édition de la Vallée-de-la-Gatineau, la Note Verte en collaboration avec La Ruche de Desjardins et le Fonds Mille et Un pour la jeunesse;

CONSIDÉRANT que La Note Verte donne des cours de musique depuis cinq (5) ans à des jeunes des quatre coins de la MRC;

CONSIDÉRANT que leurs objectifs est de dynamiser culturellement la région et de démocratiser l'accès à la pratique de la musique;

CONSIDÉRANT que ce sont quatre-vingt-dix (90) cours de guitare, piano, batterie, chant, art dramatique et dessin qui sont donnés par La Note Verte chaque année;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise le remboursement de 50 \$ par enfant pour seulement une activité et ce, pour les enfants de la Municipalité de Déléage et de moins de 18 ans dont le maximum de 1 000 \$ par année en remboursement.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD106 MANDAT À ME RINO SOUCY – DOSSIER # 565-17-000005-211

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande faite à la cour supérieure, soit le dossier # 565-17-000005-211;

CONSIDÉRANT la demande de pourvoi en contrôle judiciaire de Monsieur le maire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut contester la demande;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil accordent le mandat à M^e Rino Soucy du cabinet DHC Avocats pour représenter la Municipalité.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD107 MANDAT À ME RINO SOUCY – OPINION JURIDIQUE

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT le comportement de Monsieur le maire depuis les dernières années dans la gestion des affaires municipales;

QUE le conseil mandate M^e Rino Soucy du cabinet DHC Avocats pour déposer des procédures en inhabilité contre Monsieur le maire selon le résultat obtenu de l'opinion juridique.

PAR CONSÉQUENT, le conseil accorde un mandat à M^e Rino Soucy du cabinet DHC Avocats afin d'obtenir une opinion juridique sur les motifs de déclaration d'inhabilité du maire et les chances de succès dans un recours judiciaire;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD108 ACHAT DE BUREAU

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,
CONSIDÉRANT que les bureaux de travail sont non ergonomiques et anciens;

CONSIDÉRANT qu'autrefois, les bureaux n'étaient pas conçus pour y installer des équipements informatiques, écrans et que peu de surface de travail soit maintenant disponible pour faire d'autres tâches;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles dans le budget et que les dépenses seront effectuées au poste budgétaire 02 13000 726 – *ameublements et équipements* et au poste budgétaire 02 61 000 726 – *achat d'équipement de bureau et logiciel*;

QUE le conseil municipal autorise la Directrice générale à procéder à l'achat d'ameublement pour ces deux (2) bureaux.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD109 APPEL D'OFFRE – CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux prend échéance;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit voir à l'entretien ménager des bâtiments et des bureaux municipaux;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la Directrice générale à procéder à un appel d'offre sur invitation pour l'entretien ménager des bâtiments et des bureaux municipaux.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD110 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE – DEMANDE D'AUTORISATION (CPTAQ) # 4638-46-3615

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Denis Brazeau et résolu,

ATTENDU que Monsieur Claude Gauthier et Madame Lucie Monette désirent présenter une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour les lots 4 910 997 et 4 558 121;

ATTENDU que la loi stipule que toute demande à la CPTAQ doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution municipale en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU que l'autorisation demandée ne nuira en aucun point aux activités agricoles environnantes des lots visés et ne met pas en cause l'homogénéité des terres dans le secteur;

ATTENDU que l'utilisation vise un usage autre qu'agricole soit pour une fin résidentielle existante afin de régulariser l'implantation des bâtiments existants sur le lot 4 913 452;

ATTENDU que cette demande est conforme à la réglementation municipale existante et au schéma d'aménagement de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

PAR CONSÉQUENT, le conseil appui Monsieur Gauthier et Madame Monette dans leurs démarches auprès de la CPTAQ pour la reconstruction d'une nouvelle résidence considérant l'étalement urbain de ce secteur en développement résidentiel.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD111 MANDATE M^E RINO SOUCY – INJONCTION MATRICULE # 4738-37-7110

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que dans le présent dossier nous avons tenté à plusieurs reprises de faire respecter la réglementation concernant la condition du terrain non entretenu, non sécuritaire et d'insalubrité, de la propriété portant le numéro de matricule # 4738-37-7110;

ATTENDU que l'inspecteur municipal a discuté à plusieurs reprises avec le propriétaire, émis des avertissements, des avis et envoyé une mise en demeure. À ce jour, aucun changement de la part du propriétaire et du locataire a été constaté pour rectifier la situation;

ATTENDU qu'afin de représenter les intérêts de la Municipalité pour entreprendre des procédures judiciaires contre le propriétaire de cet immeuble;

POUR CES MOTIFS, le conseil mandate M^e Rino Soucy de la firme DHC Avocats, afin qu'il prenne les procédures judiciaires appropriées pour faire respecter le règlement No 517-URB-2012 concernant la salubrité et l'entretien des immeubles ainsi que le règlement No 525-URB-2019 concernant les nuisances.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD112 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 531-URB-2021 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Avis de motion est donné avec dispense de lecture par Monsieur le conseiller Michel Guy à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement relatif constituant un comité consultatif d'urbanisme sera proposé pour adoption.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD113 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 532-URB-2021 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES

Avis de motion est donné avec dispense de lecture par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement relatif aux dérogations mineures sera proposé pour adoption.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD114 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 556-ADM-2021, PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Avis de motion est donné avec dispense de lecture par Madame la conseillère Michelle Briand à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement relatif au programme d'accès à la propriété sera proposé pour adoption.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD115 ENREGISTREMENT DU CHEMIN NOËL CHARLEBOIS – MANDAT À LA NOTAIRE

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ chapitre C-47.1);

ATTENDU qu'il est opportun d'effectuer l'enregistrement du chemin Noël Charlebois;

ATTENDU que ce chemin est ouvert à la circulation publique depuis plus de 10 ans et que la Municipalité n'a prélevé aucune taxe au cours des dix (10) dernières années sur le lot;

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition du chemin Noël Charlebois, du cadastre du Québec, selon la procédure prévue à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*;

QUE le conseil autorise la Directrice générale à mandater M^e Joanne Lachapelle, notaire, à procéder à l'enregistrement dudit chemin et autorise le Maire et la Directrice générale à signer tout document concernant cette acquisition.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD116 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ)

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris des engagements pour la réalisation de travaux admissibles au programme TECQ 201-2023;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Délégation a procédé, par appel d'offre sur invitations, pour la fourniture de services professionnels, d'ingénierie pour les projets du Programme de la taxe sur l'essence et de de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

CONSIDÉRANT que l'appel de soumissions concerne la préparation des plans et devis, l'appel de soumissions, la surveillance des travaux ainsi que la vérification des factures;

PAR CONSÉQUENT, les membres du conseil octroient le contrat relatif à la réalisation du projet, dans le cadre du programme de subvention de la TECQ 2019-2023, à la Firme Équipe Laurence, et ce, selon sa soumission, les termes et conditions de celle-ci.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD117 APPEL DE SOUMISSION POUR ACCOMPAGNEMENT – CARTE DE COMPÉTENCE EAU POTABLE (SOMAEU) – INSPECTRICE MUNICIPALE ADJOINTE

Il est proposée par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que l'exploitant d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées doit transmettre les rapports mensuels comprenant notamment les mesures de débit, les données météorologiques, les résultats d'analyse d'échantillons, les mesures de PH et les relevés de débordement ainsi que les observations effectuées dans le cadre de l'exploitation de son ouvrage;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne possède pas l'expertise nécessaire;

CONSIDÉRANT que cette formation est préalable à l'obtention d'un certificat de qualification dans le cadre du programme de qualification des opérateurs en eau potable. Ce certificat est obligatoire et exigé;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la Directrice générale à procéder et à signer tous documents pertinents à cet effet pour lancer un appel de soumissions sur invitation auprès de firmes d'accompagnement pour compléter les déclarations de prélèvements d'eau 2019, 2020 et 2021 afin d'accompagner l'inspectrice municipale adjointe dans l'obtention de sa carte de compétence.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD118 NOMINATION – DEUX (2) ÉTUDIANTS AU SERVICE DE L'URBANISME

Il est proposée par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que le conseil a adoptée lors de sa séance ordinaire du 12 janvier 2021, la résolution 2021-01-CMD012, mentionnant que dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2021 », deux (2) étudiants seraient embauchés pour le service de l'urbanisme;

ATTENDU que le comité de sélection a rencontré les candidats de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et qu'il a soumis ses recommandations;

ATTENDU que les étudiants seront sous l'autorité de Monsieur Gabriel Blais, inspecteur municipal;

ATTENDU que la municipalité procède à l'embauche de Monsieur Émile Dumoulin en deuxième (2^e) année du baccalauréat en urbanisme, au service de l'urbanisme, pour la période du 10 mai au 20 août 2021;

ATTENDU que la municipalité procède à l'embauche de Monsieur Hao (Joseph) Fei, étudiant de dernière année au baccalauréat en urbanisme, au service de l'urbanisme, pour la période du 3 mai au 3 septembre 2021;

ATTENDU que leurs semaines de travail seront de 35 heures semaine, et que le taux horaire est fixé à 20,05 \$ de l'heure.

POUR CES MOTIFS, le conseil autorise la directrice générale à signer tout document lié à l'embauche de Monsieur Émile Dumoulin et de Monsieur Hao (Joseph) Fei au service de l'urbanisme.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD119 MANDATER LES PERSONNES DÉSIGNÉES – CONSTATS D'INFRACTIONS

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Délégé procède à l'adoption de cette résolution aux fins d'édicter les normes relatives aux mandataires concernant les constats d'infraction;

CONSIDÉRANT que la Directrice générale, l'inspecteur municipal, l'inspectrice municipal adjointe ainsi que le chef du service incendie sont mandatés à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que les personnes désignées pourront délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin;

PAR CES MOTIFS, ce conseil autorise à titre de personnes, aux fins d'appliquer la réglementation et à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition desdits règlements et autorise en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infractions.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD120 MISE À L'EAU – LAC ACHIGAN

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que pour l'obtention d'un permis de mise à l'eau, la Municipalité doit se doter d'un plan de relevés pour la plage et la mise à l'eau du Lac Achigan;

CONSIDÉRANT que le projet est en bonne voie et que la Municipalité veut élargir sa plage et rendre cet endroit familial puisque c'est le seul lac qui peut être fréquenté pour la baignade des enfants et la famille en toute sécurité;

CONSIDÉRANT que Monsieur Christopher Hamel, de la firme « Les consultants technik civils Outaouais » est prêt à nous fournir un plan de relevés de terrain pour la plage et la mise à l'eau pour la somme approximative de cinq cent (500 \$) dollars, taxes exclues.

QUE le conseil mandate la directrice générale à engager les services de Monsieur Christopher Hamel de la firme « Les consultants technik civils Outaouais ». Pour compléter le plan de relevés de terrain pour la plage et la mise à l'eau afin que la Municipalité obtienne son permis pour la nouvelle mise à l'eau.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD121 CARRIÈRE CLÉMENT TREMBLAY & FILS

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que Carrière Clément Tremblay & Fils offre à la Municipalité de Délégé un lot d'asphalte froid au prix unitaire moindre étant donné que les frais pour le dégel commencent à s'appliquer seulement le 22 mars et que les coûts avant cette date sont moindres;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut utiliser ce matériau dans le cadre des travaux d'entretien d'été de ses chemins aux endroits où un besoin de compaction optimale est nécessaire;

PAR CONSÉQUENT, le conseil de la Municipalité achète de Carrière Tremblay & Fils un volume de 39,02 tonnes d'asphalte froide au prix unitaire de 153,00\$/tonne, représentant un montant de 5 970,06\$ (excluant les taxes).

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-04-CMD122 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRE POUR LE GRAVIER
CONCASSÉ – SENTIER PÉDESTRE DU PARC**

Il est proposée par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que la Municipalité de Délage procédera au pavage du sentier pédestre au parc intergénérationnel;

ATTENDU que la Municipalité de Délage doit demander des soumissions sur invitation pour l'achat de gravier concassé;

POUR CES MOTIF, le conseil autorise la Directrice générale à procéder, à signer tout document pertinent à cet effet pour le lancement d'un appel d'offre sur invitation.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD123 ACHATS DE DEUX (2) DE BAVARD POUR LES CAMIONS

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Denis Brazeau et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution 2021-03-CMD072, qui mandatait la Directrice générale à procéder au lancement d'un appel de soumission pour l'achat de bavard;

CONSIDÉRANT la soumission de Gendron Auto datée du 16 mars;

CONSIDÉRANT que les modalités sont les plus avantageuses;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise l'achat, l'installation de modem de base, l'installation de composantes de lecture de l'équipement hydraulique, ainsi que le plan de base.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD124 NOMINATION POUR LE POSTE DE CONTREMAÎTRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que le poste de contremaître du service des travaux publics est vacant;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un contremaître;

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité procède à l'embauche de l'employé # 32-0035 au poste de contremaître pour le service des travaux publics à compter du 6 avril 2021;

QUE l'employé est assujetti à une période de probation de six (6) mois à compter de sa date d'embauche et qu'il doit finaliser sa formation pour l'obtention de sa classe 3 tel qu'exigé dans la description de poste de contremaître;

QUE la semaine de travail, est de quarante (40) heures semaine et que le taux horaire soit fixé à 28 \$/heure et qu'il sera assujetti à la Politique sur les conditions de travail du personnel-cadre de la Municipalité de Délage.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-04-CMD125 NOMINATION POUR LE POSTE DE JOURNALIER
TEMPORAIRE**

Il est proposée par la conseillère Louise Charlebois appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU que la Municipalité doit se doter d'un nouveau poste de journalier temporaire;

ATTENDU que l'employé # 32-0034 est déjà à l'emploi de la Municipalité, et qu'il occupe le poste de journalier et préposé à la patinoire;

ATTENDU qu'il rencontre toutes les exigences pour combler le poste;

ATTENDU que le poste de journalier temporaire est un poste de quarante (40) heures par semaine et que le taux horaire est fixé selon l'échelle salariale tel que spécifié dans la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil acceptent que Monsieur Steve Leclair occupe le poste de journalier temporaire à compter du 12 avril 2021 et qu'il soit assujetti à la convention collective.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-04-CMD126 FORMATIONS ABATTAGE MANUEL SÉCURITAIRE CERTIFIÉE
CNESST**

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que l'abattage d'arbres comporte des risques pour les travailleurs. C'est pourquoi la Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) offre la formation abattage manuel sécuritaire certifiée;

ATTENDU qu'ils doivent suivre la formation pour exécuter leurs tâches, de façon sécuritaire et de s'assurer qu'ils appliquent les connaissances acquises au cours de la formation;

ATTENDU que deux (2) employés du service des travaux publics n'ont aucune formation à cet effet;

POUR CES MOTIFS, le conseil autorise la formation et l'achat d'équipement de sécurité pour deux (2) employés du service des travaux publics. Il est de plus résolu que la Municipalité rembourse les coûts afférents à cette formation, sur présentation des pièces justificatives.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD127 ENTENTE INTERMUNICIPALE – MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposée par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU qu'il est opportun de conclure une entente intermunicipale avec la MRC D'Antoine-Labelle et la Municipalité de Délage afin d'offrir le service de collecte des matières résiduelles, des matières organiques et l'entretien du chemin pour permettre l'accès à quatre (4) propriétés de la MRC D'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la Municipalité de Délage à titre de mandataire, fournit les services selon les mêmes coûts établis à toutes les résidences de son territoire;

ATTENDU que la présente entente est en vigueur pour une durée de deux (2) ans à compter de la date de signature. Par la suite, l'entente se renouvelle automatiquement à moins d'un avis écrit deux (2) mois avant la fin de l'entente;

D'AUTORISER, le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente avec la MRC D'Antoine-Labelle.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD128 ENTENTE INTERMUNICIPALE – MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN

Il est proposée par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU qu'il est opportun de conclure une entente intermunicipale avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et la Municipalité de Délage afin d'offrir le service de collecte des matières résiduelles, des matières organiques et l'entretien du chemin pour permettre l'accès à cinq (5) propriétés de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain;

ATTENDU que la Municipalité de Délage à titre de mandataire, fournit les services selon les mêmes coûts établis à toutes les résidences de son territoire;

ATTENDU que la présente entente est en vigueur pour une durée de deux (2) ans à compter de la date de signature. Par la suite, l'entente se renouvelle automatiquement à moins d'un avis écrit deux (2) mois avant la fin de l'entente;

D'AUTORISER, le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD129 DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION – SERVICES DE VIDANGE, DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DE BOUES SEPTIQUE, HYG-2021-002

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Denis Brazeau et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Délage effectue une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 14.3 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1) pour organiser la vidange, la collecte et le transport des boues septiques générées sur son territoire vers le site de traitement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder, par demande de soumission sur invitation pour la vidange, le transport, le traitement et la disposition des boues septiques pour l'année 2021;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la direction générale et l'inspecteur municipal à effectuer la confection, vérification d'appels d'offres par invitation pour la vidange, le transport, le traitement et la disposition des boues de fosses septiques, auprès d'un minimum de deux entrepreneurs et de procéder aux diverses étapes pour l'obtention des soumissions pour leur ouverture le plus tôt possible;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD130 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE DÉLÉAGE – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS – INGÉNIEUR POUR PLANS ET DEVIS

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que le Programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) est un programme fédéral de subventions et de contributions, qui offre un soutien financier pour la réalisation de projets ayant une influence positive sur la vie des aînés;

CONSIDÉRANT que la demande de financement pour la rénovation de la cuisine de la salle communautaire que le Club de l'Âge d'or de Délage a déposée, a été approuvée pour un montant de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'appel de soumission, concerne la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, ainsi que la vérification des factures;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD131 CENTRE MULTIFONCTIONNEL – INGÉNIEUR POUR PLANS ET DEVIS

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Déléage procède, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumission pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie concernant le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);

CONSIDÉRANT que le programme comprend la construction d'un toit au centre multiculturel;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la Directrice générale à faire un appel de soumission afin d'engager un ingénieur pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, la préparation de soumission et la vérification des factures pour le programme PAFIRS.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD132 VILLE DE MANIWAKI – ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE D'INTERVENTION EN DÉSINCARCÉRATION

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT la Loi sur les cités et villes et les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec permettent de conclure une entente intermunicipale relative à la fourniture et à la gestion du service de désincarcération sur le territoire des parties à l'entente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Maniwaki possède les équipements et les ressources essentielles pour intervenir en cas d'accident nécessitant des pinces de désincarcération;

CONSIDÉRANT que la Ville de Maniwaki offre assistance, en cas d'accident nécessitant des pinces de désincarcération aux municipalités environnantes qui le désirent;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Déléage et la Ville de Maniwaki doit signer une entente inermunicipale afin d'offrir les services sur l'ensemble de leurs territoire;

D'AUTORISER la Directrice générale et le maire à signer l'entente selon les termes et conditions de celle-ci. La présente entente entrera en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2021 suite à sa signature, elle viendra à échéance le 31 décembre 2021 et elle n'est pas renouvelable automatiquement. Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties par un simple avis écrit envoyé par courrier recommandé ou certifié à l'autre partie et la résiliation prendra effet à la date de réception dudit avis par l'autre partie.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD133 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE 2021 – MISE À JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU que la municipalité avait adopté le plan de sécurité civile par sa résolution 2019-11-CMD10295;

ATTENDU que certaines personnes-ressources inscrites dans le plan ne sont plus employés de la Municipalité;

ATTENDU que le conseil voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU que les mesures mises en place et les consignes faits par la municipalité dans son plan de sécurité incendie sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de

mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

QUE le plan de sécurité civile de la Municipalité pour l'année 2021 soit adopté;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-04-CMD134 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Michelle Briand et appuyée du conseiller Michel Guy, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19h27.

Adoptée à l'unanimité.

Raymond Morin
Maire

Joanne Poulin
Directrice générale et secrétaire-trésorière